

Commune :  
ISSOU (314)

Numéro d'ordre du document  
d'arpentage : 712 J  
Document vérifié et numéroté le 03/12/2024  
A VERSAILLES PTGC  
Par Laurent RUEL  
Géomètre Principal  
Signé

SDIF YVELINES  
PTGC de VERSAILLES

12 Rue de l'école des Postes  
78015 VERSAILLES CEDEX  
Téléphone : 01.30.97.46.00

ptgc.yvelines@dgfip.finances.gouv.fr

DIRECTION GENERALE DES FINANCES PUBLIQUES

EXTRAIT DU PLAN CADASTRAL

CERTIFICATION  
(Art. 25 du décret n° 55-471 du 30 avril 1955)

Le présent document d'arpentage, certifié par les propriétaires sous-signés (3)  
a été établi (1) :

- A - D'après les indications qu'ils ont fournies au bureau ;
- B - En conformité d'un piquetage : \_\_\_\_\_ effectué sur le terrain ;
- C - D'après un plan d'arpentage ou de bornage, dont copie ci-jointe, dressé  
le \_\_\_\_\_ par \_\_\_\_\_ géomètre à \_\_\_\_\_.

Les propriétaires déclarent avoir pris connaissance des informations portées  
au dos de la présente 6463.

A \_\_\_\_\_, le \_\_\_\_\_

(1) Rayer les mentions inutiles. La formule A n'est applicable que dans le cas d'une esquisse (plan révisé par voie de mise à jour). Dans la formule B, les propriétaires peuvent avoir effectué eux-mêmes le piquetage.  
(2) Qualité de la personne agréée (géomètre expert, inspecteur, géomètre ou technicien ruralisé du cadastre, etc. ...)  
(3) Préciser les noms et qualités du signataire s'il est différent du propriétaire (mandataire, avoué, représentant qualifié de l'autorité propriétaire, etc. ...)

Section : AB  
Feuille(s) : 000 AB 01  
Qualité du plan : Plan régulier avant  
20/03/1980  
Echelle d'origine : 1/1000  
Echelle d'édition : 1/500  
Date de l'édition : 03/12/2024  
Support numérique : \_\_\_\_\_

D'après le document d'arpentage  
dressé  
Par LEFEBVRE Jérémie (2)  
Réf. : 22448-01  
Le 18/10/2024

